

Conduite Accompagnée

De nombreux avantages :— Inscription à partir de 15 ans.— Examen code de la route dès 16 ans et passage du permis de conduire à partir de 17 ans.— Une meilleure expérience avec une pratique plus intensive.— Certaines assurances n'appliquent pas de surprime, négociez avec votre assureur dans le cas contraire.— Permis probatoire 2 ans au lieu de 3 ans, le conducteur se voit ainsi attribuer ses 12 points au bout de 2 ans.— Possibilité de conduire plusieurs véhicules.— Boîte automatique autorisée.— Plus de réussite à l'examen du permis de conduire la première fois et moins d'accident.

Les conditions :— Accord de votre assurance.— Pour être accompagnateur : il faut être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Déroulement :— Obtention du code la route— 20 heures minimum imposées par le ministère des transports (il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu le code pour prendre les leçons de conduite, conduire aide pour le code et vice versa).— Un rendez-vous préalable en voiture à la fin de la formation, avec le ou les accompagnateur(s) durant lequel nous vous donnons les clés pour un accompagnement efficace et confortable.— Signature du livret numérique , autorisation de conduire accompagnée— 3 000 kms minimum— 1 an minimum de conduite— 3 rendez-vous pédagogiques (6 heures)— Le premier au bout de 1000 kms

Obligation d'**apposer le disque conduite accompagnée** à l'arrière du véhicule et d'avoir en permanence dans le véhicule votre livret d'apprentissage numérique sur téléphone (en cas de contrôle routier).

Papiers pour inscription (uniquement des copies, pas d'originaux) :

– carte d'identité recto verso ou passeport.– facture moins de 6 mois.–

carte d'identité du titulaire de la facture (si différent de l'élève).–

Attestation d'hébergement (si titulaire de la facture est différent de l'élève).– Permis AM (si titulaire).– JDC pour les moins de 25 ans.–

Extension de garantie pour l'accord de l'assurance– 1 photos **ANTS permis de conduire. + ASSR 2**

Responsable pédagogique et référente : Valérie C



Conduite Supervisée

La conduite supervisée = Expérience accrue. Elle peut idéalement compléter votre formation initiale, améliorer vos acquis et la confiance en vous.

Les conditions :- Avoir 18 ans ou plus– Accord de l'assurance– Avoir obtenu l'examen du code de la route– Avoir suivi 20 heures minimum de formation– Rendez-vous préalable avec votre formateur et le ou les accompagnateurs, signature du livret numérique pour l'attestation de fin de formation.

Bon à savoir :- Cette formation peut être choisie à l'inscription ou en cours de formation– Pas de Rendez-vous pédagogique– Pas de délai minimum– Pas de kilomètre minimum– Disque magnétique obligatoire et livret de formation pour conduire

Pour être accompagnateur :- Avoir 5 ans de permis minimum– Avoir l'accord de l'assurance

Papiers pour inscription (uniquement des photocopies, pas d'originaux) :- Carte d'identité recto verso ou passeport – Facture moins de 6 mois– Carte d'identité du titulaire de la facture (si différent de

l'élève)– Permis AM (si titulaire)– ASSR 2 (pour la fabrication de votre titre de permis de conduire)– JDC pour les moins de 25 ans – Extension de garantie pour l'accord de l'assureur– 1 photo **ANTS permis de conduire.**

Responsable pédagogique et référent

: Valérie C